

**MOTION POUR UN PLAN D'URGENCE DE L'ETAT**  
**POUR LES COLLECTIVITES LOCALES**  
**FACE A LA HAUSSE DES COUTS DE L'ENERGIE**

Monsieur Bertrand RINGOT, expose au Conseil :

Les collectivités locales comme la Ville de Gravelines sont durement frappées par l'explosion des coûts de l'énergie. Une hausse du budget gaz et électricité est attendue à hauteur de 2,7 Millions d'euros sur l'exercice 2023. Ce budget « fluides » passera ainsi de 2 Millions d'euros à 4,7 Millions d'euros à consommations égales si rien n'est fait par le gouvernement.

Des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, de réduction de l'horaire de l'éclairage public, de limitation et de regroupement des plages d'ouvertures des bâtiments sont d'ores et déjà prévues.

Cependant quelque soit leur ampleur et sauf à sacrifier la continuité des services publics, ces mesures ne permettront pas d'absorber cette hausse exponentielle des charges énergétiques. Les hausses subies par les collectivités locales sont en effet d'une telle ampleur que c'est la question du bouclage même de leurs budgets 2023 qui est aujourd'hui posée.

Nous nous félicitons que le gouvernement ait décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités du prix de calcul de l'électricité au coût marginal, et ainsi découpler son évolution de celle du prix du gaz. Ces discussions prioritaires mettront toutefois du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix, alors que les charges supplémentaires subies par les collectivités sont d'effet immédiat.

C'est pourquoi, nous demandons au gouvernement un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibrage du budget et continuité du service public :

- La création d'un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat d'électricité des collectivités à un niveau à définir, éventuellement assorti d'avances remboursables, à l'instar de celles décidées en novembre 2020 pour soutenir les autorités organisatrices de la mobilité, à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19. Cette mesure serait limitée dans le temps.
- Des mesures permettant aux collectivités qui n'ont eu d'autres choix que de signer de nouveaux contrats, à des conditions tarifaires très défavorables, d'en sortir sans pénalités pour bénéficier de meilleurs tarifs une fois que ceux-ci seront revenus à un niveau soutenable.

Au-delà, il nous apparaît nécessaire de tirer toutes les leçons de cette crise et de protéger les collectivités des fluctuations du marché en permettant à toutes celles qui le souhaitent de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV), quels que soient leur taille ou leur budget.

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 04 Octobre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Monsieur Julien VEYER	Conseiller Municipal

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT à partir de 19h07, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,  
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,  
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFROUIT,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

La diversité des approvisionnements doit par ailleurs être encouragée, en autorisant expressément les collectivités à souscrire des contrats d'achat d'électricité renouvelable à long terme, conclus directement avec des producteurs. Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui n'apporte pas toutes les avancées attendues sur ce point, doit être amélioré.

Face à l'urgence, il faut agir maintenant. Les élus de Gravelines, en responsabilité, sont prêts à intensifier leur action au service de la transition écologique. À ce titre, il est impératif d'accélérer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, en augmentant les dispositifs de soutien à investissement des collectivités. Le fonds vert doit être davantage abondé, dans une perspective pluriannuelle, afin de répondre à cet enjeu majeur.

L'Etat doit être à la hauteur des enjeux pour préserver la continuité des services publics de proximité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette motion ;
- **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 10 OCTOBRE 2022**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 13 OCT. 2022

1970-1971  
Yearbook  
of the  
University of  
Tennessee